

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		PROFESSEUR DE GOLF											
Nature de l'activité (1)		11 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV		Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA													
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	38 350	103,33 %	
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	1 235	3,33 %	
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC			
	4	Montant net des recettes										AD	37 115	100,00 %	
	5	Produits financiers (4)										AE			
	6	Gains divers (5)										AF	7 182	19,35 %	
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	44 296	119,35 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	94	0,25 %	
	9	Frais de personnel Salaires nets et avantages en nature (7)										BB			
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC			
	11	Taxe sur la valeur ajoutée										BD			
	12	Impôts et taxes (8) Contribution économique territoriale										JY	129	0,35 %	
	13	Autres impôts										BS	104	0,28 %	
	14	(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 347	3,63 %	
	15	Loyer et charges locatives										BF	875	2,36 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	740	1,99 %	
	17	Entretien et réparations 84 0,23 %										Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs	BH	1 982	5,34 %
	18	Personnel intérimaire													
	19	Petit outillage (11) 873 2,35 %													
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité													
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11) 907 2,44 %										Total : Transport et déplacements	BJ	6 640	17,89 %
	22	Primes d'assurances 118 0,32 %													
	23	Frais de véhicules (12) 5 676 15,29 %													
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...													
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)... 964 2,60 %													
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires			BT	7 329				BK	9 183	24,74 %	
		dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 854	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU							
26	Frais de réception, de représentation et de congrès 531 1,43 %										Total : Frais divers de gestion	BM	2 629	7,08 %	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone 654 1,76 %														
28	Frais d'actes et de contentieux 15 0,04 %														
29	Cotisations syndicales et professionnelles BY 414 1,12 %														
30	Autres frais divers de gestion 1 014 2,73 %														
31	Frais financiers (14)										BN	157	0,42 %		
32	Pertes diverses (15)										BP	24	0,06 %		
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	23 903	64,40 %		

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

PROFESSEUR DE GOLF

N° SIRET

11 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	20 393 54,95 %		
		35	Plus-values à court terme (16)				CB			
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	926 2,49 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD			
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	21 319 57,44 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF			
		40	Frais d'établissement (19)				CG			
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	688 1,85 %		
		42	Moins-value à court terme				CK			
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS			CL	7 182 19,35 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale			CT
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »			CO
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »			CQ
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM	303 0,82 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	8 173 22,02 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	13 147 35,42 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX				
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY				
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires récédés :				CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)					
	T		X			13 811				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B	